

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour les machines¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux machines, dans le sens de l'art. 2, al. 1, de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par *seco* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

12 août 2003

seco – Direction du travail
Installations et appareils technique:
Marcel Berthoud

¹ Voir également FF **1997** III 1270, IV 133 502, **1998** 944, **1999** 8049, **2000** 1756 4636, **2001** 76 1235 1302 2004, **2002** 5471, **2003** 1907 3554

Normes techniques pour les machines

Numéro	Titre	Référence journal off. -CE
EN 1804-1	Machines pour mines souterraines – Exigences de sécurité relatives aux soutènements marchants applicables aux piles – Partie 1: Unités de soutènement et exigences générales	2003/C 147/07
EN 1804-2	Machines pour mines souterraines – Exigences de sécurité relatives aux soutènements marchants applicables aux piles – Partie 2: Étaçons et vérins à pose mécanisée Première publication	2003/C 147/07
EN 1870-5	Sécurité des machines pour le travail du bois – Machines à scier circulaires – Partie 5: Scies circulaires combinées à table et à coupe transversale ascendante	2003/C 147/07
EN 1870-6	Sécurité des machines pour le travail du bois – Machines à scier circulaires – Partie 6: Scies circulaires à chevalet et/ou à table pour la coupe du bois de chauffage, avec chargement et/ou déchargement manuel	2003/C 147/07
EN ISO 3741	Acoustique – Détermination des niveaux de puissance acoustique émis par les sources de bruits à partir de la pression acoustique – Méthodes de laboratoires en salles réverbérantes (ISO 3741:1999)	2003/C 147/07
EN ISO 8662-10	Machines à moteur portatives – Mesurage des vibrations au niveau des poignées – Partie 10: Grignoteuses et cisailles (ISO 8662-10:1998)	2003/C 147/07
EN 12882	Courroies transporteuses à usage général – Prescriptions de sécurité électrique et protection contre l'inflammabilité	2003/C 147/07
EN 13112	Machines pour tannerie – Machines à refendre et tondeuses à ruban – Prescriptions de sécurité	2003/C 147/07
EN 13113	Machines de tannerie – Machines d'enduction à rouleaux – Prescriptions de sécurité	2003/C 147/07
EN 13114	Machines de tannerie – Tonneaux tournants – Prescriptions de sécurité	2003/C 147/07
EN 13788	Machines-outils – Sécurité – Machines de tournage automatiques multibroches	2003/C 147/07
EN ISO 15744	Machines à moteur portatives non électriques – Code pour le mesurage du bruit – Méthode d'expertise (classe de précision 2) (ISO 15744:2002)	2003/C 147/07
EN 50144-1/A1	Sécurité des outils électroportatifs à moteur – Partie 1: Règles générales – Amendement 1	2003/C 147/07
EN 50260-1	Sécurité des outils électroportatifs alimentés sur batterie et des blocs de batteries – Partie 1: Règles générales	2003/C 147/07
EN 50260-2-1	Sécurité des outils électroportatifs alimentés par batteries et des blocs de batteries – Partie 2-1: Règles particulières pour les perceuses	2003/C 147/07
EN 50260-2-2	Sécurité des outils électroportatifs alimentés par batteries et des blocs de batteries – Partie 2-2: Règles particulières pour les visseuses et visseuses à percussion	2003/C 147/07
EN 50260-2-4	Sécurité des outils électroportatifs alimentés par batteries et des blocs de batteries – Partie 2-4: Règles particulières pour les ponceuses	2003/C 147/07

Numéro	Titre	Référence journal off. -CE
EN 50260-2-5	Sécurité des outils électroportatifs alimentés par batteries et des blocs de batteries – Partie 2-5: Règles particulières pour les scies circulaires et les couteaux circulaires	2003/C 147/07
EN 50260-2-6	Sécurité des outils électroportatifs alimentés par batteries et des blocs de batteries – Partie 2-6: Règles particulières pour les marteaux	2003/C 147/07
EN 50260-2-7	Sécurité des outils électroportatifs alimentés par batteries et des blocs de batteries – Partie 2-7: Règles particulières pour les pistolets	2003/C 147/07
EN 50260-2-10	Sécurité des outils électroportatifs alimentés par batteries et des blocs de batteries – Partie 2-10: Règles particulières pour les scies alternatives	2003/C 147/07
EN 50260-2-14	Sécurité des outils électroportatifs alimentés par batteries et des blocs de batteries – Partie 2-14: Règles particulières pour les défonceuses et les affleureuses	2003/C 147/07
EN 60335-2-64/A1	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues – Partie 2-64: Règles particulières pour les machines de cuisine électriques à usage collectif (CEI 60335-2-64:1997, modifié)	2003/C 147/07
EN 60947-5-3	Appareillage à basse tension – Partie 5-3: Appareils et éléments de commutation pour circuits de commande – Prescriptions pour dispositifs de détection de proximité à comportement défini dans des conditions de défaut (PDF) – (IEC 60947-5-3:1999)	2003/C 147/07
EN 61029-2-1	Sécurité des machines outils électriques semi-fixes – Partie 2-1: Règles particulières pour les scies circulaires à table – IEC 61029-2-1:1993 +A1:1999 +A2:2001 (Modifiée)	2003/C 147/07

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques pour les machines

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.08.2003
Date	
Data	
Seite	5081-5083
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 565

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.